



Quoi de neuf !

octobre 2020

LE MOT DU MAIRE

Bonjour à tous les citoyens et citoyennes de Venise-en-Québec,

L'automne est bien installé avec ses journées fraîches et ensoleillées ! C'est un temps qui est propice à la réflexion et à l'aboutissement de plusieurs dossiers. Malgré le contexte actuel de la pandémie du coronavirus, 2020 est une année remplie de beaux projets, tant pour la Municipalité que pour nos promoteurs et citoyens.

L'un de nos projets est le récent inventaire partiel des enseignes commerciales sur tout le territoire de Venise-en-Québec. L'analyse réglementaire démontre que la grande majorité des enseignes des propriétés commerciales ne sont malheureusement pas conformes au règlement. À ce sujet, une réflexion doit se faire en profondeur afin de réviser une réglementation qui s'avère, dans les faits, trop sévère.

Le but étant de mieux faciliter l'application du règlement, avec plus de souplesse, tout en l'encadrant mieux, pour ainsi éviter d'éventuels abus. Donc, mon équipe et moi-même participerons à cette réflexion pour faire suite à cette démarche. Alors, nous vous ferons part prochainement des résultats de nos analyses.

Entre temps, je vous invite à bien profiter de la nature qui nous entoure. C'est un excellent moyen d'observer le changement de couleur des feuilles. En plus, notre milieu de vie est tellement abondant de nature, que l'on n'a pas besoin d'aller bien loin !

Cordialement,

Jacques Landry, Maire

L'HALLOWEEN SERA DIFFÉRENTE CET AUTOMNE

La Municipalité et la Maison des Jeunes le Break invite tous les enfants à vivre une soirée d'Halloween en compagnie des monstres, fantômes et des sorcières qui les attendent au parc de la Culture. Les fantômes et les autres créatures de la nuit porteront des gants et le couvre-visage pour s'assurer de respecter les mesures sanitaires lors de la remise des sacs-surprises.

La distribution des friandises débute à 18 h le samedi 31 octobre. Le parc sera aménagé en fonction de préserver la distanciation physique et de former des corridors à suivre pour entrer et sortir du parc. Nous demandons aux familles de bien vouloir collaborer avec nous afin de faire que l'événement se déroule en toute sécurité. Nous vous remercions à l'avance de garder le 2 mètres de distance et de circuler après que les enfants ont reçu leurs friandises. Notez également que si les consignes gouvernementales changent et interdisent les rassemblements extérieurs, nous serons dans l'obligation de nous conformer. Les informations seront publiées, dans ce cas précis, sur la page Facebook de la Municipalité.

RETOUR À L'HORAIRE RÉGULIER

À partir du **5 octobre**, les bureaux administratifs de l'hôtel de ville sont ouverts du **lundi au jeudi** de 8 h à midi et de 13 h à **16 h 30**. Le vendredi, **8 h à midi** et ce jusqu'au 28 mai 2021. Vous pouvez rejoindre [l'inspecteur municipal](#) du **lundi au vendredi** de 8 h à midi et de 13 h à 16 h.

CONGE FÉRIÉ POUR L'ACTION DE GRÂCES

Les bureaux administratifs de l'hôtel de ville seront fermés le **lundi 12 octobre** en raison du **congé férié pour l'Action de grâces**.

Collectes sélectives et des ordures : À l'occasion de l'Action de grâces du **lundi 12 octobre**, aucune modification n'est apportée à l'horaire des collectes. Pour leur part, les écocentres seront tous fermés.

RÉTABLISSEMENT DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES TAXES ET SOLDES DUES

Le conseil, au début de la pandémie, a suspendu le taux d'intérêt sur tous soldes impayés en date du 23 mars 2020. La situation économique actuelle, qui tend à reprendre à la hausse, selon les dernières données de l'Institut de la statistique du Québec, fait qu'il a été décidé de rétablir les intérêts sur tous soldes impayés pour l'année 2020 au taux de 8 % au lieu de 15 % pour l'année courante. Veuillez considérer que le tout est effectif depuis le 30 septembre dernier.

RAPPEL - ABRIS D'AUTOS TEMPORAIRES

Les abris d'hiver pour automobiles sont autorisés seulement à partir du 15 octobre jusqu'au 15 avril de l'année suivante. Ils sont installés dans l'allée d'accès au stationnement ou dans l'allée menant au garage.

Les abris d'auto temporaires peuvent empiéter sur la profondeur de la marge avant, jusqu'à 3 m de la chaussée ou du trottoir, selon le cas et ne doivent pas avoir une superficie supérieure à 46 m² (500 pi²) et leur nombre est fixé à un (1) par unité de logement.

Les éléments de la charpente dudit abri doivent être en métal tubulaire démontable et avoir une capacité portante suffisante permettant de résister aux intempéries. Le revêtement extérieur des murs et du toit doit être en matière plastique de fabrication industrielle et conçue spécialement à cette fin.

SÉCURITÉ INCENDIE & CIVILE

La Semaine de la prévention des incendies se déroulera du **4 au 10 octobre prochain** sur le thème, « Le premier responsable c'est toi ! » Les citoyens sont invités à s'informer des gestes quotidiens qui peuvent tout changer, voire sauver des vies.

La plupart des incendies sont causés par une négligence humaine, par de l'imprudence ou encore par des distractions. Certains gestes quotidiens peuvent éviter des pertes matérielles importantes, des blessures graves et même des décès. Chaque jour, vous devez adopter des comportements sécuritaires pour prévenir les incendies et assurer votre sécurité et celle de votre famille. Voici quelques points à vérifier dès maintenant :

- **SOURCE DE CHALEUR** : Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.
- **CUISINE** : Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron. Utilisez une friteuse thermostatique.
- **CHEMINÉE** : Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage.
- **CENDRES CHAUDES** : Laissez-les refroidir à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal. Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

DESSERTE DU SERVICE INCENDIE DE SAINT-SÉBASTIEN PAR VENISE-EN-QUÉBEC

Le service des incendies a pour but de protéger la vie, les biens, la santé et l'environnement des personnes contre les incendies de toutes nature, ainsi que l'organisation des secours aux victimes d'accident routier et nautique, tout en privilégiant la prévention reliée à ces types de sinistres.

Actuellement, un processus de mise en commun des deux services est en cours. La desserte du service des incendies de Saint-Sébastien sera assumée par l'équipe de Venise-en-Québec et il n'y aura aucune incidence sur le compte de taxes des citoyens. Cette démarche optimisera les ressources humaines et favorisera également la mise en commun des ressources matérielles. Les orientations de la sécurité publique seront également mieux dirigées afin de préserver l'objectif de bien servir la population.

LES COMPTEURS D'EAU DE REMPLACEMENT

Toutes les résidences de Venise-en-Québec disposent d'un compteur d'eau. Puisqu'il y a lieu d'exiger aux propriétaires des résidences de la phase 1 d'infrastructure de remplacer leur compteur d'eau qui a atteint leur durée de vie utile, prenez note que pour l'ensemble du territoire, la lecture de votre compteur d'eau ne sera pas demandée en 2020.

Si votre résidence se trouve dans l'un des de ces secteurs : secteur Ouest - 1 à 740, avenue Venise Ouest, secteur Est - 1 à 179, avenue Venise Est et toutes les constructions neuves depuis juin 2020, puis que votre compteur d'eau actuel est mécanique (à cadran qui tourne), selon le règlement n°470-2020 **le remplacement de celui-ci est exigé en 2020.**

- ~ La Municipalité offre une aide financière d'un montant de 155,38 \$ par compteur (valeur 287,10 \$), donc le coût d'achat par résidence est de 131.72 \$ payable par chèque ou en argent ;
- ~ Si vous n'avez pas de référence pour l'installation, la Municipalité a négocié un tarif de 85 \$ plus taxes, soit 97,73 \$ par résidence avec Compteur d'eau du Québec (CDEDQ). Les frais d'installation sont payables par Visa ou MasterCard lors de la prise de rendez-vous sur le site internet CDEDQ.com ou par téléphone au 450 376-6677 poste 6 ;
- ~ Une fois le nouveau compteur d'eau installé (par vous ou un professionnel) il est primordial que vous communiquiez avec la réception au 450-346-4260 poste 0 afin de prendre un second rendez-vous. Celui-ci sera avec un membre du service d'inspection de la Municipalité afin de vérifier la conformité de l'installation et de sceller le compteur (incluant les constructions neuves).

Secteur Est ou résidences avec compteur de marque SENSUS (numérique / digital) - En 2021, afin de collecter les données de consommation, les propriétaires devront installer une antenne de transmission sur leur compteur numérique (digital). L'antenne sera offerte gratuitement et un schéma d'installation sera fourni afin de l'installer vous-même.

FILM-DOCUMENTAIRE AU CENTRE CULTUREL

L'organisme Conservation Baie Missisquoi présente **le 28 octobre**, un documentaire bien de chez-nous La Poubelle Province. Réalisé par Denis Blaquière ce documentaire souligne que le modèle québécois de gestion des matières résiduelles est un désastre écologique. Quelles sont les solutions ?

Les portes du centre ouvrent à 18 h 30, c'est gratuit et ouvert à tous.

FADOQ (ÂGE D'OR) DE VENISE-EN-QUÉBEC

Votre comité de la FADOQ veut prendre ces quelques lignes pour s'assurer que vous allez bien et que vous n'avez pas à vivre des situations inquiétantes. Si cela se produit, vous pouvez en tout temps rejoindre un de vos représentants et nous vous aiderons à régler votre problème.

Toutes les activités comme les soupers du troisième jeudi du mois ainsi que nos parties de cartes du lundi, seront remises à l'automne prochain à moins de changement positif de la situation de la Covid-19. Notre sortie au Casino de Montréal avec en spectacle Guylaine Tanguay qui était prévue en septembre a été remise au mois de mars 2021 avec toutes les précautions qui s'imposent.

Nous désirons vous saluer en vous souhaitant de passer de bons moments tout en étant prudent et vigilant. Nous en ressortirons encore plus forts.

Yves Énard, Président

PARTICIPEZ À LA COLLECTE SPÉCIALE DES FEUILLES D'AUTOMNE

Compo-Haut-Richelieu inc. tiendra une collecte de feuilles d'automne le **samedi 7 novembre prochain**. À compter du **lundi 12 octobre**, les citoyens sont invités à conserver vos sacs de feuilles jusqu'à leur jour de collecte. De cette façon, plus de feuilles d'automne serviront de matières fertilisantes pour les terres agricoles de la région.



Ordures – Compostage : Retour à la collecte aux 2 semaines pour l'hiver

À compter du mois de novembre, la collecte d'ordures ménagères reprendra sa fréquence hivernale en étant collectée une semaine sur deux.

La récupération demeure aux 2 semaines toute l'année.

Légende : Ordures Récupération

NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7			1	2	3	4	5
8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12
15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19
22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26
29	30						27	28	29	30	31		

Des débris parmi les branches, c'est NON !

Lors des opérations de broyage réalisées au cours des dernières semaines, nous avons retrouvé plusieurs matières « autres » que les branches : - dalles de béton- contenants de plastique- tiges et pièces de métal- matériaux de construction. En plus de causer des bris d'équipements coûteux, la présence de ces indésirables auraient pu blesser l'opérateur.

Merci de faire preuve de civisme en respectant les indications de nos valoristes et en déposant vos matières aux endroits appropriés.

DEMANDES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Pour présenter une demande au comité, vous devez la déposer AVANT LE TROISIÈME VENDREDI DU MOIS. Une demande doit contenir les documents suivants : les plans, l'estimation des coûts des matériaux et le certificat d'implantation.

Pour toutes demandes de dérogations mineures (aux règlements de zonage ou de lotissement), les demandes étant liées à l'application du règlement en vigueur sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et les demandes relatives à un usage conditionnel. Les réunions du comité sont planifiées de manière à être coordonnées avec les séances du conseil municipal et ainsi rendre dès que possible une réponse aux requérants sur leur dossier respectif, qu'elle soit favorable ou défavorable.

CENTRE D'ENTRAIDE RÉGIONAL D'HENRYVILLE

Livraison
65 ans +

Paniers hivernaux du CERH

Les paniers hivernaux sont de retour pour une troisième année consécutive, à partir du 5 octobre 2020 et ensuite, à toutes les deux semaines.



Moyen 20 \$
Gros 30 \$

Mode de paiements : argent, chèque, interac ou virement bancaire
cerh.henryville@gmail.com

Pour information contacter Annie au (450) 299-1117 ou par courriel :
cerh.henryville@gmail.com

Payable avant le 9 octobre 2020. Cueillette le 14 octobre entre 10 et 16 heures et le vendredi, 16 octobre entre 10 et 17 heures



Séances du conseil : **Les lundis** 2 novembre et 7 décembre à **19 heures** au **Centre culturel** situé au 239, 16^e Avenue Ouest



Inscrivez-vous à **OMNIAAlert** pour recevoir tous les avis importants

www.veniseenquebec.omnivigil.com



Gestion animalière – Enregistrement et signalement d'animaux perdus

www.proanima.com - 1 833 445-2525

WWW

veniseenquebec.ca



www.facebook.com/municipalitedeveniseenquebec/



information@venise-en-quebec.ca



450 346-4260



Les bureaux de l'hôtel de ville sont situés au 237, 16^e Avenue Ouest, Venise-en-Québec



Surveillez le panneau d'affichage électronique !